

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Le **28 juin 2016** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **mercredi 22 juin 2016**, s'est réuni à l'Espace Maurice Béjart, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Philippe TAUTOU**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs **DESSAIGNES, SZYMANEK, FRANCOIS-DAINVILLE, LEJEUNE, JEGOUIC, BOURDAIN, MAURIN, HOURQUIN, MOLHO**, adjoints ;

Mesdames et Messieurs **FEDIERE, DALLE, LENFANT, DESHAYES, CHAMPION, DUPONCHEL, BAROUX, GLORANT, YARD, FREJABUE, SOHM, FAUQUET, LEVERT, SEBILEAU, CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET**, conseillers municipaux ;

Absents représentés :

Nathalie PRUVOT représentée par **Philippe TAUTOU**,

Marie-Laure ARNOUX représentée par **Guillaume SEBILEAU**,

Absents excusés : Anne-Marie **OLIVIER**, Martine **MAS**, Rafla **BEN AROUS**.

Nombre de pouvoirs : **2**

Nombre de conseillers effectivement présents : **28**

Nombre de votants : **30**

Secrétaire de séance : Patrice **JEGOUIC**

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 Mai 2016 est **approuvé à l'unanimité**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE : PRESENTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L.2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, **à la majorité** (24 votes pour, MM. et MMES **CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET** ne prennent pas part au vote), **décide** d'affecter à la section d'investissement l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 253 671.84 €.

CONVENTION DE GESTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE ET LA COMMUNE DE VERNEUIL.

Afin de préciser les conditions de mise à disposition des services municipaux pour l'exercice de la compétence PLU le Conseil Municipal, **à la majorité** (MM. et MMES **CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET** ne prennent pas part au vote), **autorise** la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à achever la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Verneuil-sur-Seine et **autorise** le Maire à signer la convention de gestion pour l'achèvement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LA SOCIETE AIRBUS DEFENCE & SPACE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Sté AIRBUS DEFENCE & SPACE en vue de l'implantation aux Mureaux, route de Verneuil, d'un nouveau bâtiment qui accueillera la fabrication de l'étage principal du futur lanceur Ariane 6.

ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 5 BIS, GRANDE RUE.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET), décide d'acquérir la propriété bâtie sise 5 bis Grande Rue, cadastrée section AI n° 404-405 pour 138 m² et la moitié indivise de la parcelle cadastrée section AI n° 406 pour 47 m² appartenant à Madame GUILLAUME Sylvie et M. HERNAD Dominique pour un montant de 368 500 €.

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE DAME ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 :

➤ **POUR LES ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2015/2016 à 488,00 € par élève vernolien des classes élémentaires, soit un total de 146 400,00 €, pour 300 élèves, inscrits au budget 2016, nature 6558, fonction 212.

➤ **POUR LES ELEVES DES CLASSES MATERNELLES**

Le Conseil Municipal, à la majorité, (4 votes contre : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET), décide de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2015/2016 pour les 80 élèves vernoliens des classes maternelles, à 8 052,00 € inscrits au budget 2016, nature 6558, fonction 211.

TAUX DES VACATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des vacations comme indiqué dans le tableau présenté dans la délibération et décide que ces taux seront révisés périodiquement, en fonction de l'évolution du S.M.I.C.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 28 juin 2016.

**Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise**

Philippe TAUTOU